

## *Le CROUS de Paris, des origines aux années soixante*

Isabelle Aristide

*Deux versements du COPAR ont été transférés aux Archives nationales, l'un muni d'un instrument de recherche établi par Isabelle Aristide, dont vous trouverez ci-dessous l'introduction, l'autre non. Une fois classés, ces deux versements seront fondus et cotés en continu dans la sous-série AJ16 après la série de dossiers administratifs de personnel (AJ16 10 000 environ) et présentés aux lecteurs des cahiers du GERME*

*Stéphanie Méchine,  
responsable du service des archives du rectorat de Paris*

### 1- Les origines (1936-1940)

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris est né et s'est formé petit à petit au gré des circonstances nationales et de la mutation de la condition étudiante à Paris dans l'après-guerre.

C'est à partir du Front Populaire que l'action sociale en faveur des étudiants, déjà représentée par plusieurs organisations, prit une forme institutionnalisée : par arrêté du 27 juillet 1936, le ministre de l'Éducation Nationale, Jean Zay, créa un Comité Supérieur des Œuvres en Faveur des Étudiants, regroupant les recteurs des Académies, le président et le secrétaire général de l'UNEF et les représentants de diverses associations étudiantes (le Bureau Universitaire de Statistique, l'Office du Tourisme Universitaire, l'Office du Sport Universitaire, le Sanatorium des Étudiants et le Centre de Documentation des Cités Universitaires).

Ce comité avait pour but de répartir les crédits entre les œuvres en faveur des étudiants, de favoriser les échanges de vues entre les responsables des différentes organisations préoccupées du sort des étudiants, de réunir une documentation spécialisée mise à la disposition des recteurs et de ces responsables, et, d'une manière générale, de coordonner les efforts faits en faveur des étudiants.

Le Comité Supérieur essaima en comités locaux, installés auprès de chaque Université. Celui de Paris, dit COPAR (Comité Parisien des Œuvres Sociales en faveur des Étudiants) fut de loin le plus actif. Créé le 11 septembre 1939, il prit la forme d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (JO du 6 octobre 1939). Il s'installa le 6 octobre 1939 dans un local du 108 boulevard Saint-Germain, au cours d'une cérémonie solennelle, à laquelle assistèrent le ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, le recteur Roussy, et les présidents de l'Union Nationale des Étudiants de France et de la Fédération des Étudiants de Paris.

Le COPAR était administré par un conseil d'administration de trente membres, présidé par le recteur de l'Académie ; dans l'intervalle des sessions, l'exécution des décisions était déléguée à un Bureau Permanent, constitué par un président (le recteur de l'Académie, M. Roussy), un délégué général (l'administrateur du Comité Supérieur, M. Rosier), deux vice-présidents élus, dont un étudiant, et un trésorier (le directeur-adjoint du CNRS, M. Jamati).

En 1940, le COPAR comprenait déjà un secrétariat général assurant la direction de tous les services du Comité, le fonctionnement d'un Service Social embryonnaire et les relations avec les principales

associations d'étudiants ; un service des restaurants ; un service du logement ; un service des activités culturelles (théâtres et concerts, organisations de conférences, contacts inter-universités et inter-associations) ; un service d'accueil des Étudiants coloniaux et un autre pour les étudiants étrangers ; enfin le Bureau Universitaire d'Information sur les Carrières (BUIC) et l'Office du Tourisme Universitaire (OTU).

## 2- Les nouvelles orientations de la guerre (1940-1944)

Malgré la mort de son directeur Pierre Prasteaux le 17 juin 1940, le COPAR, loin de se dissoudre durant la période de guerre, trouva de nouvelles formes d'expression qui furent poursuivies après la Libération. Il subit d'abord une mutation qui fit de lui, par arrêté du 24 janvier 1941, un organisme de caractère strictement administratif dénommé «Service des Étudiants Parisiens». Ce service reprit en réalité les anciennes attributions du COPAR, mais la politique du gouvernement de Vichy fut moins d'organiser la vie matérielle et culturelle des étudiants que d'encadrer la jeunesse universitaire et de lui donner une forme nettement corporatiste.

À côté du chef du service des Étudiants, M. Veillet-Lavallée, le chef des services culturels prit une grande importance. Il revint à son initiative d'avoir encouragé les mouvements de jeunesse parmi les étudiants, en liaison avec d'autres camps et chantiers. Cette forme nouvelle de la vie étudiante, née dans un esprit de fidélité à la politique de Vichy, développa un secteur «d'activités de plein air» qui connut une grande extension, sous une forme différente, après la guerre.

Les interactions entre le Service des Étudiants Parisiens et les mouvements d'esprit vichyssois furent alors nombreuses : ainsi le mouvement de jeunesse «Compagnons», créé en août 1940 dans le but de «faire la révolution nationale demandée par le Maréchal» et dont la devise était «Unis pour servir», eut pour chef à partir de septembre 1941 Guillaume de Tournemire, qui avait été de mars à septembre 1941, le chef du Service des Étudiants. Ce mouvement s'adressa donc prioritairement aux étudiants parisiens ; il organisa des secours en faveur des réfugiés et des chômeurs, la «bataille du blé» durant l'été 1941, puis la «bataille du vin» ; il créa dès «cités compagnons» ou centres de formation civique et diffusa en 1943 des consignes pour le Service du Travail Obligatoire, dans un esprit moins de collaboration que d'affirmation d'un «sentiment national» un peu ambigu.

À partir de l'été 1942, le Service des Étudiants organisa des camps pour les étudiants, dans la droite ligne de la politique de reconstruction et de relèvement de la France prônée par Vichy. Il entra également en relations avec le Comité Sully en vue d'organiser, par les soins des étudiants, un service civique rural.

La période de guerre vit également un fort développement des organisations de caractère social, en liaison avec le service des étudiants. Ainsi le Secours National, le Centre Étudiant d'Informations et d'Études Sociales, le Comité d'Entr'aide Universitaire Française -dont le secrétaire général était le directeur du Service social des Étudiants-, le Comité d'Entr'aide aux étudiants mobilisés et prisonniers, créé au début de la guerre, qui dépendait directement du Comité Supérieur des Œuvres Sociales en faveur des Étudiants et avait son siège social au Bureau Universitaire de Statistique, rue de Bellechasse. Toutes ces associations organisèrent à la Libération le rapatriement des étudiants prisonniers et déportés et constituèrent un fort groupe de pression en faveur de l'amélioration matérielle de la situation des étudiants à Paris (notamment pour les restaurants et logements).

La vie étudiante trouva enfin durant la guerre une forme nouvelle d'encadrement avec la création des maisons des facultés. Gérées par le service parisien, elles étaient complètement indépendantes des cadres de l'Université et constituaient une sorte de rempart contre les organisations indépendantes ou clandestines qui pouvaient exister en leur faisant une redoutable concurrence. La première maison fut la maison des Étudiants en Droit, ouverte le 15 août 1940 ; son but initial était la recherche des parents et amis des étudiants. Puis elle se mit à organiser la vie scolaire et les loisirs des étudiants en Droit, en établissant des cycles de conférences contradictoires sur des sujets d'actualité se rattachant à la vie des étudiants, ainsi que des conférences d'initiation professionnelle ; elle chercha également à développer les activités sportives. C'est dans cette ligne corporatiste de groupement d'étudiants d'une même branche d'activités, dans un esprit de vie communautaire, en vue d'assurer une aide morale et matérielle et de former les jeunes gens du point de vue social et

civique, que se constituèrent les autres maisons de facultés : celle des Lettres en 1941, celle de la Médecine, ouverte le 15 janvier 1942, celle des Sciences en mai 1942, enfin en mai 1943 celle des Beaux-Arts, regroupant les étudiants de toutes les écoles d'arts de la capitale (Beaux-Arts, Arts décoratifs, Conservatoire National de Musique, Arts Appliqués et autres Académies libres).

### 3. La recherche d'un nouveau statut (1944-1955)

La Libération de Paris en août 1944 désorganisa provisoirement les oeuvres en faveur des Étudiants ; c'est cependant sur les bases anciennes que fut reconstitué le COPAR. Les dix années consécutives à la seconde guerre mondiale marquèrent une intense période de foisonnement des idées, de multiplication des réalisations, dans tous les domaines intéressant la vie étudiante (restaurants, logement, manifestations culturelles, activités sportives, aide sociale). Ce fut l'époque la plus grandiose du COPAR, ancêtre du CROUS, avant un nouveau tournant occasionné par le gonflement du nombre des étudiants à Paris.

Toute la période d'après-guerre est marquée par une recherche de nouvelles formes juridiques pour le COPAR, devant davantage correspondre à la mission qui lui était impartie et aux aspirations des étudiants. Dès le 20 septembre 1944 fut abrogé l'arrêté rectoral du 24 janvier 1941 instituant le «Service des Étudiants». Le Comité parisien fut rétabli ; la gestion en était confiée à un Comité permanent qui constitua alors la structure essentielle du COPAR. Placé sous la présidence et le contrôle du recteur de l'Académie de Paris, il devait rendre compte de l'activité du Comité Parisien à l'Assemblée générale. Par rapport au précédent Bureau Permanent dont il prenait la succession, ce Comité apportait une innovation essentielle : la participation étudiante. Il comprenait en effet six membres désignés par le recteur, un représentant du conseil d'administration de la cité universitaire de Paris, un représentant du Centre d'Entr'aide aux Étudiants mobilisés et prisonniers, et six étudiants représentants chacun une discipline scolaire (Droit, Médecine, Sciences, Lettres, Pharmacie et Beaux-Arts) désignés par le Groupement Corporatif des Étudiants parmi les étudiants des facultés ou grandes écoles. Le Comité Permanent devait se réunir au moins une fois par mois ; il avait la responsabilité de l'ensemble des activités des différents services rattachés au Comité parisien et devait en assurer la coordination. C'était lui qui proposait à la nomination au recteur de l'Académie le directeur du COPAR auquel il déléguait en permanence ses pouvoirs. Le Comité Permanent proposait également au recteur une liste de deux noms pour la nomination de chacun des directeurs des Maisons de Facultés.

Le 13 septembre 1946 un arrêté ministériel réorganisa à son tour le Comité Supérieur des Œuvres qui avait été à l'origine du COPAR et par répercussion celle des Comités locaux, dont celui de l'Académie de Paris. Le titre en particulier était modifié, le qualificatif «social» disparaissait ; ce fut le «Comité Supérieur des Oeuvres en faveur de la Jeunesse scolaire et universitaire». Le directeur du Comité parisien et le directeur-adjoint furent désormais appelés «secrétaire général» et «secrétaire général-adjoint». La forme définitive du Comité Supérieur fut acquise par un arrêté ministériel du 8 août 1947 (JO du 20 août 1947) : le Comité prit cette fois le nom de «Centre National des Œuvres en faveur de la Jeunesse Scolaire et Universitaire». Les Comités régionaux s'appelèrent dès lors «Centres régionaux des oeuvres en faveur de la Jeunesses Scolaire et Universitaire».

Cependant ces différentes modifications d'intitulés ne modifiaient pas profondément le statut des Œuvres qui fut petit à petit remis en cause, alors que parallèlement une plus grande participation étudiante était souhaitée. Le Comité National fonctionnait en effet comme une simple commission consultative de la Direction de l'Enseignement Supérieur, tout en possédant de fait une structure administrative puisqu'il disposait de personnel et de ressources. Les Centre Régionaux étaient eux à la fois des sections du Centre National et des associations privées régies par la loi de 1901. Aussi dès 1949, un rapport présenté au ministre de l'Éducation nationale visait-il à transformer le Centre National en une «fondation» dans le sens d'un établissement privé doté de la personnalité morale en vertu d'un arrêt du Conseil d'État par lequel le gouvernement le reconnaît d'utilité publique, ayant pour but de réaliser l'oeuvre conçue par le fondateur à l'aide principalement de ressources provenant d'un capital constitué par celui-ci et administré par un conseil d'administration. Le but de ce projet était à la fois de reconnaître aux Œuvres une mission d'intérêt public et de les doter d'un statut

suffisamment souple et de revenus suffisants pour prendre en charge ce qui était défini comme leur vocation, c'est-à-dire l'aide apportée dans tous les domaines aux jeunes, en prise avec les difficultés économiques et sociales nées de la guerre et de l'occupation.

Finalement la solution de la transformation des Centres Régionaux en établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, en faisant participer les intéressés à la gestion, fut progressivement adoptée. Un projet de loi en ce sens fut déposé en novembre 1951. Il prévoyait auprès de chaque académie des centres sociaux universitaires ayant pour mission «d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants», administrés par le recteur d'académie assisté d'un conseil d'administration, dirigé par un secrétaire général sous l'autorité du recteur, aidé d'un intendant universitaire exerçant les fonctions d'agent-comptable. Un Comité d'action Sociale Universitaire devait remplacer le Centre National des œuvres ; son rôle devait être de répartir les crédits affectés aux centres sociaux, de fixer le tarif des prestations en nature servies aux étudiants et de déterminer les catégories d'étudiants admis au bénéfice des Œuvres ; il devait en outre être un organe consultatif chargé de donner son avis sur les mesures propres à coordonner l'action des œuvres.

La loi du 16 avril 1955 alla plus loin que ce projet et fit à la fois du Centre National et des Centres Régionaux des établissements publics sous le nom de «Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires» (CNOUS) et de «Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires» (CROUS). Le Centre National est administré par un conseil d'administration bipartite (onze représentants de l'administration et onze étudiants désignés par les associations les plus représentatives), qui désignait en son sein une Section Permanente, et qui pouvait constituer auprès de lui pour chacune des activités spécialisées dévolues au Centre, des sous-commissions. Le directeur du CNOUS était nommé par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, après avis du recteur et en accord avec le conseil d'administration. Il était assisté d'un directeur-adjoint ; sous son autorité était placé un agent-comptable nommé par arrêté conjoint des ministres de l'Éducation nationale, des Finances et des Affaires Économiques ; il était chargé d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses.

Les Centres régionaux furent organisés de la même manière que le Centre National, avec un conseil d'administration bipartite, une section permanente, des sous-commissions. La direction était assurée par un secrétaire général nommé par arrêté du ministre de l'Éducation nationale après avis du recteur de l'Université, sur proposition du directeur du centre national et en accord avec le conseil d'administration du centre régional. Un agent-comptable, qui prit le titre d'intendant, était nommé de la même manière que l'agent comptable du CNOUS et effectuait les opérations de recettes et de dépenses.

#### 4. Vitalité et évolution des actions du CROUS (1944-1960)

Cette époque de profonde transformation statutaire du COPAR devenu CROUS fut également celle des plus brillantes réalisations. Alors que celui-ci n'a pas encore pris une forme trop institutionnalisée et rigide, il peut s'adresser à une masse d'étudiants, dont le gonflement s'accroît sans cesse, mais pouvant néanmoins être encore circonscrite dans les bornes de son action. D'une manière très significative, les archives du COPAR gardent encore jusqu'en 1955 environ une forme très libre : notes improvisées, lettres personnelles adressées au directeur par les chefs de service, sur des sujets intéressant néanmoins leur activité, projets d'affiches, comptes-rendus *etc.* Les dossiers établis par les services fourmillent de renseignements en tous genres : on collectionne les photos, les affiches, les coupures de presse, les notes personnelles, les cartons d'invitations, les programmes, on réunit systématiquement tout ce qui, de près ou de loin, peut intéresser un dossier sur une réalisation en cours. Une étude rapide des dossiers ainsi conservés révèle combien dans l'après-guerre le COPAR était encore dans une période artisanale, essayant de faire beaucoup avec peu de moyens, dans une forme institutionnelle encore libre, et dans un esprit propre à la vie étudiante.

Cependant l'évolution interne des attributions des différents services montre la poussée des problèmes proprement matériels dans les préoccupations du COPAR. L'organigramme administratif du COPAR est après la guerre largement tributaire de l'évolution du Service des Étudiants durant le régime de Vichy. On distingue nettement deux grands types de services : l'un est placé sous l'autorité du directeur administratif, intendant universitaire, l'autre sous l'autorité du directeur des

affaires culturelles. Le premier regroupe les activités sociales, qui ont pris une extension considérable pendant la guerre, le service financier, les problèmes de matériel et de travaux ; il gère de surcroît tout ce qui concerne les restaurants et le logement universitaire. Or c'est l'une des préoccupations essentielles de l'après-guerre. Les menus des restaurants sont soigneusement contrôlés, la qualité des repas fait l'objet d'un contrôle sanitaire ; pour répondre à la demande on ouvre plusieurs nouveaux restaurants gérés directement par le COPAR ou agréés par lui. Le service du logement s'efforçait de répondre aux demandes, parfois dramatiques, des étudiants, et dut, presque chaque année, faire appel à la population de Paris et de la banlieue pour offrir des chambres aux étudiants. Il transforma, immédiatement après la guerre, les anciennes maisons de tolérance en maisons communautaires d'étudiants, réquisitionna à titre onéreux plusieurs hôtels, pratiqua une politique d'acquisition immobilière dans Paris, et finalement se lança dans un programme de construction de cités universitaires. La première fut Antony, ses plans de construction furent établis en 1950 et elle fut ouverte aux étudiants en 1956.

Parallèlement l'action culturelle et sportive ne fut pas négligée, sous l'impulsion du directeur des services culturels, Louis-Nils Persson. Il gérait à la fois des activités traditionnelles (offre de places de théâtre et de spectacles à prix réduits, relations avec les universités de province et les associations d'étudiants étrangères, spectacles et manifestations organisées par les étudiants parisiens) et d'autres plus spectaculaires, comme la grande Semaine de l'Université de Paris au cours de laquelle se produisaient toutes les troupes de théâtre universitaires et où les Maisons des Facultés organisaient spectacles, soirées et expositions.

Les Maisons des Facultés, à la tête desquelles se trouvait un directeur choisi par le recteur, sur proposition du Comité Parisien, parmi les anciens étudiants ou professeurs de chaque branche, furent l'un des hauts lieux de l'action culturelle et sportive du COPAR. Chacune se voulait un foyer de rencontre des étudiants selon leur spécialité (sentiment corporatiste hérité de leurs origines). Aussi organisèrent-elles par exemple des groupes d'études ou cycles de conférences sur un thème extrascolaire ou propre à chaque discipline ; elles se voulaient également un lieu d'expression pour les associations étudiantes, en même temps qu'un interlocuteur privilégié des étudiants devant les pouvoirs publics et universitaires ; elles s'efforçaient d'être enfin des centres de coordination des efforts qui pouvaient être déployés pour faire participer les étudiants à l'amélioration des conditions de vie sociale et pour les intégrer dans la vie extra-universitaire. Leurs activités étaient de quatre ordres : social (assistance, médecine préventive, restaurant, placement), professionnel (conférences, expositions, visites et contacts extérieurs), culturel (bibliothèque, conférences, concerts, groupes de théâtre, chorales, orchestres, etc.) et sportif (équipes sportives, camps).

Les Maisons des Facultés canalisèrent en quelque sorte les initiatives des étudiants et leur donnèrent un terrain d'expression propice en mettant à leur disposition des moyens matériels. C'est d'elles que partit le mouvement de «plein air» qui connut un vif succès au cours des années. Il s'agissait au début d'organiser des camps de vacances très sommaires, ouverts à tous les étudiants, mais dirigés par chacun des directeurs des maisons. Au fur-et-à-mesure on passa à une véritable organisation des vacances des étudiants, tant pour l'hiver (stages de ski) que pour le printemps ou l'été. Il se mit en place une véritable politique de prospection des sites d'implantation des camps au bord de la mer ou des hôtels de montagne ; progressivement furent proposés des séjours et des circuits non plus seulement sportifs mais culturels à l'étranger (notamment en Grèce ou à la villa Finaly à Florence) en collaboration avec l'Office de Tourisme Universitaire ou avec d'autres associations sportives (comme l'Union Nationale des Centres de Montagne).

Pour clore ce panorama rapide des activités du COPAR, il faut mentionner qu'il prît à son compte plusieurs autres types de préoccupations visant toujours à améliorer la condition matérielle de l'étudiant et son insertion dans la vie professionnelle. Il reprit en 1944 sous le nom de Librairie des Escholiers l'ancienne Librairie du Maréchal créée pendant la guerre, centre d'échange et de vente de livres d'occasion, et de diffusion des cours photocopiés des professeurs des facultés ; elle fut transformée de 1946 à 1949 en une SARL chargée également de la vente de livres neufs tant à Paris qu'aux associations de parents d'élèves de province et de la publication de brochures en collaboration avec le Bureau Universitaire de Statistique. Après 1949, les difficultés d'approvisionnement en livres s'étant atténuées parmi les étudiants, le COPAR ne garda qu'un

service administratif de ronéotage des cours. Il se préoccupa dans la décennie suivante d'intégrer le monde étudiant à la réalité de la vie professionnelle. Le mouvement partit de la Maison du Droit, qui organisa à partir de 1952 un cycle de conférences sur la sociologie du travail et créa en 1953 un Centre de Formation Sociotechnique dont le but était, par des conférences, travaux, enquêtes, visites d'usines, stages dans les entreprises, de préparer les étudiants à la vie des entreprises. Ce centre prit rapidement une grande extension et devint le Centre Universitaire de Formation Sociale, puis en 1959 le Centre de Liaison Étudiants-Entreprises, en coopération avec le Bureau Universitaire d'Information sur les Carrières et l'Entr'aide des Travailleurs Intellectuels. Il perdit cependant de sa pluralité originelle et devint essentiellement un centre de placement pour les stages en entreprises.

La fin des années cinquante et le début des années soixante marque en effet un tournant essentiel dans l'évolution du CROUS. La masse des étudiants à Paris devient trop importante pour qu'il puisse se considérer comme le porte-parole de tous, pour pouvoir répondre aux aspirations de chacun et pour pouvoir continuer à encadrer entièrement tous les aspects de la vie étudiante. Il doit répondre aux revendications de plus en plus fortes des associations d'étudiants, et développer une politique de construction de cités universitaires et d'ouvertures de restaurants de grande envergure. Par ailleurs il se montre sur certains points victime de son propre succès : un trop grand afflux de demandes ou de participants entraîne un alourdissement des procédures en même temps qu'un dessèchement des dossiers administratifs qui se contentent d'être des recueils de listes ou de formulaires d'inscriptions. Enfin, il se laisse déborder par d'autres organisations de la vie étudiante, notamment pour les loisirs et la vie culturelle. Aussi faut-il considérer que dans la période suivante, qui s'ouvre avec les années soixante, si le CROUS a atteint une très grande puissance dans la vie étudiante par ses réalisations, si le milieu universitaire est en pleine expansion et explosion, le CROUS a pris une structure administrative qui n'évoluera plus guère et surtout perdra peu à peu de son élan créateur et spontané si caractéristique de l'après-guerre.

